

Ecocitoyens du Bassin d'Arcachon - Newsletter Mars 2016

Dernières nouvelles de la défense du Bassin d'Arcachon et son Bassin Versant et de l'environnement en général

1 NOUVELLES JURIDIQUES

La Loi Biodiversité, un projet ambitieux « pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages »

Ce n'est plus un mystère : la biodiversité est menacée par la surexploitation, la destruction et la fragmentation des habitats, l'introduction d'espèces envahissantes, et les pollutions.

À l'issue de la 1ère « Conférence environnementale sur le développement durable », en 2012, l'État a décidé de renforcer la politique de protection de l'environnement par une loi visant à lui assurer un cadre juridique solide et cohérent. Le Gouvernement a présenté ce projet de loi-cadre à l'Assemblée nationale en mars 2014, avec deux idées fortes :

- Reconnaître la biodiversité comme une dynamique globale, incluant et interagissant avec la vie humaine, pour mieux l'intégrer dans les processus de décision et d'action ;

- Créer l'Agence française pour la biodiversité, qui regroupera des structures existantes, afin d'améliorer la connaissance, la recherche et les formations, de fournir aux acteurs locaux les données et l'expertise dont ils ont besoin, et de soutenir financièrement des projets de restauration des milieux .

Pour Ségolène Royal, ce projet de loi vise à « rétablir avec la nature des relations non seulement harmonieuses mais fructueuses, bonnes pour la santé, bonnes pour l'innovation et bonnes pour l'emploi ».

Adopté en première lecture à l'Assemblée en mars 2015, le projet de loi a été examiné au Sénat du 19 au 22 janvier 2016 et voté le 26 janvier.

De retour devant l'Assemblée nationale du 15 au 17 mars, après lecture et débats en Commission Développement durable, les députés ont voté plusieurs amendements essentiels, dont **l'inscription du préjudice écologique dans le Code civil**, la **création de l'Agence nationale pour la Biodiversité**, et - malgré certaines pressions exercées sur les députés - **l'interdiction des pesticides néonicotinoïdes** tueurs d'abeilles (qui prendrait effet en septembre 2018).

Le texte ainsi modifié a été transmis au Sénat le 18 mars, où l'examen en 2ème lecture devrait intervenir en mai, puis l'adoption définitive par l'Assemblée nationale avant l'été.

Mais (car il y a un mais), si les deux assemblées sont encore divergentes sur certaines mesures - comme l'interdiction de la pêche en eaux profondes ! -, une commission mixte paritaire sera réunie avant une décision définitive de l'Assemblée nationale. À suivre...

Utilisation de pesticides en Gironde

- Consultation du public du 17 mars au 8 avril 2016 sur le projet d'arrêté préfectoral encadrant l'utilisation des produits phytopharmaceutiques à proximité des établissements accueillant des personnes vulnérables.
Demandons plus!
- Pourquoi seulement à proximité des écoles, des hébergements hospitaliers et des maisons de retraite? Et les habitations ? D'autre part les interdictions sont **à proximité des limites des établissements, et 20 mn avant l'ouverture de l'école**, c'est trop près car les jours où il y a du vent, la pulvérisation dépasse les limites et les jeunes enfants peuvent être mis en contact direct avec ces produits par le toucher.
- N'hésitez pas à donner votre avis, le projet d'arrêté est **ICI** et pour donner son avis c'est ici: <http://ddtm@gironde.gouv.fr>

Décret modifiant la réglementation de la RNN (réserve naturelle nationale) du Banc d'Arguin

Le CNPN, conseil national pour la protection de la nature, vient de donner son avis sur le décret modifiant le fonctionnement de la RNN du Banc d'Arguin. C'est un avis favorable mais assorti de nombreuses recommandations qui risquent de faire grincer des dents...L'avis est **ICI**



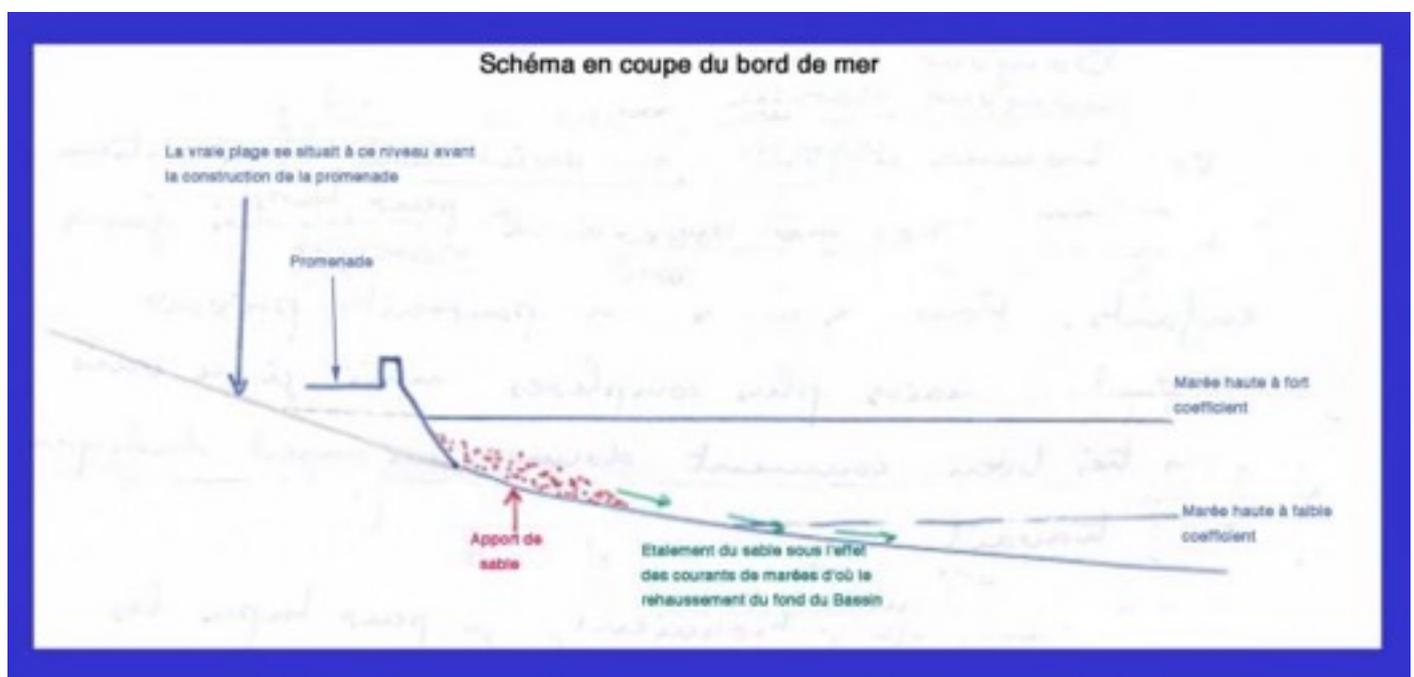
2 BASSIN D'ARCACHON VAL DE L'EYRE

Parc Naturel Marin

Alors que les différentes commissions chargées d'élaborer le plan de gestion du parc naturel marin sont au travail, le bureau doit se prononcer sur le renouvellement d'AOT, autorisations d'occupation temporaire (du domaine public maritime!) en particulier celle du trou de Tracasse à Arès et les mouillages de Pirailan et de Biganos. L'avis, pour l'AOT du Trou de Tracasse sera sûrement favorable mais assorti de recommandations car le domaine maritime est un site Natura 2000 et a droit à des égards: des solutions permettant d'éviter les impacts sur les repousses d'herbiers de zostères, mise en oeuvre des bonnes pratiques en ce qui concerne le traitement des déchets et eaux usées, limitation de la densification de la zone de mouillage.

Un autre avis sur lequel devra travailler le bureau du Conseil de gestion du Parc Marin est le réensablement des plages d'Andernos: examen au cas par cas ou obligation d'une étude d'impact? Cela dépend du volume de sable apporté, dit la réglementation. L'étude d'impact est obligatoire au dessus de 10000 m³, or les apports seront limités à 4900 m³. Mais si on cumule les volumes de sable apportés tous les ans, il y a longtemps que l'on a dépassé ce volume butoir. Il est trop tard d'ailleurs pour faire une étude d'impact, il y a lieu plutôt de faire un constat d'impact et il est sévère: l'estran, c'est à dire la zone de balancement des marées est recouvert par ce sable jusqu'à plus de 500m des perrés.

En fait, il n'y a pas lieu de réensabler les vraies plages comme celles du Bétey ou des Quinconces, par contre on essaie de créer des plages là où, depuis la construction des perrés, il n'y a que de l'estran. A marée haute, ces fausses plages créées pour les estivants sont recouvertes et les plagistes doivent se rabattre sur le haut des perrés. Les marées et plus tard les tempêtes emportent ce sable et l'étalement sur l'estran, étouffant les repousses d'herbiers et tout ce qui y vit. Seuls, les arénicoles, vers utilisés pour la pêche, peuvent survivre dans ce sable et contribuent à le rendre stérile. Là où le sable passe, la vie trépanse.



Pourquoi d'ailleurs, continuons nous à participer au comptage des pêcheurs à pieds (Mission Life+ pêche à pied du Parc Marin) puisqu'il n'y a plus rien à pêcher? Cela n'a pas de sens, nous dit-on. Eh bien, si, ça a du sens. C'est d'une part pour faire remonter jusqu'à l'équipe de gestion du Parc Marin le constat de la dégradation de l'estran du Nord Bassin, d'une part, et d'autre part pour sensibiliser les estivants qui découvrent le Bassin à sa fragilité et les amener à éviter de dégrader les repousses d'herbier.

Pour en savoir plus et être conseillé sur la pêche à pied de loisirs, deux réunions de formation sont organisées par la chef de mission, Delphine Martins de Mourgues.

Formation pêche à pied

Cette formation s'adresse aux structures relais du Life mais également aux pêcheurs plaisanciers, bénévoles aux comptages collectifs ou encore associations/entreprises en contact avec le public. Déjà dispensée fin 2015, une nouvelle session de formation est programmée début avril 2006. Elle a vocation à répondre à vos interrogations et à celles du public que vous rencontrez :

qu'appelle-t-on pêche à pied et qui sont ses pratiquants ? que peut-on pêcher ?

où pêche-t-on dans le Bassin d'Arcachon ? quelle est la réglementation ? quels conseils apporter ?

Deux dates, deux lieux:

- **Mardi 5 avril** de 9h30 à 11h30 à la Maison des Associations de **La Teste de Buch**, impasse des Glycines
- **Jeudi 7 avril** de 10h à 12h à l'ancienne mairie du Canon, Place de l'Europe, **Lège-Cap Ferret** (bâtiment accueillant le service des corps-morts et la gendarmerie maritime)

Grand nettoyage de la nature

A Andernos

Le samedi 26 mars à 14H30: nettoyage de la plage boisée du Bétéy

Le samedi 2 avril. Rassemblement de 8H30 à 9H à la Maison du Port. Apéritif à 11H30

Et bientôt, l'opération cours d'eau propres!

Pour en savoir plus sur le PPRSM du Bassin d'Arcachon, Plan de Prévention du Risque de Submersion Marine:

C'est [ICI](#) (cliquez dessus)

Et deux réunions publiques:

Réunions publiques

- **Mercredi 30 mars à 17h30 à Gujan-Mestras** (Maison des Associations - Route des Bénévoles)
- **Mardi 5 avril à 18 h à Arès** (salle Brémontier - 1 rue du Temple)

3 SUD BASSIN

Projet Huttopia au Teich

Dans de précédentes newsletters, nous vous avons présenté le projet de "camping dit écologique" de l'entreprise Huttopia. Pour rappel, le projet dans le couloir écologique forestier du Teich, c'est: **18 hectares de forêt à défricher, 190 emplacements, 550 à 600 personnes, 152 emplacements libres, 20 cabanes, 18 cahutes en bois, 6 aires de bivouac.** Mais aussi: une épicerie, des espaces de restauration, salle de vie, salle de réunion, aire de jeux, espace de baignade (piscine de 180 M2), parkings... Et le déclassement de 16 hectares de bois.

En savoir plus sur <http://www.ecocitoyensdubassinardarcachon.org/pages/le-teich-projet-huttopia.html>

Donnez votre avis sur le registre mis à disposition à la mairie du Teich

Avis d'information

Le public est informé que par arrêté du 29 février 2016 le Maire du Teich a prescrit la mise à disposition du public le dossier de demande de permis d'aménager déposé par la SCI Huttopia Le Teich en vue de réaliser un camping sur la commune du Teich, du 21 mars au 5 avril 2016 inclus.

Le dossier de demande accompagné de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale seront mis à disposition du public à la mairie du Teich où les intéressés pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux au public et consigner leurs observations par écrit sur un registre ouvert à cet effet (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le samedi de 9h00 à 12h00).



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DU TEICH' and '33470 (Gironde)'. The signature appears to be 'F. Deluy'.

Des zones humides qui n'en avaient pas l'air...et pourtant, elles étaient là!

Récemment, nous avons reçu des photos en provenance de Gujan-Mestras. Précédemment, l'endroit était **une zone naturelle boisée** où il y avait des chevaux, mais un défrichage a eu lieu et...les arbres ne sont plus là pour réguler l'eau et la nappe affleurante. La solution est-elle de pomper cette eau? Aïe, quand on pompe la nappe on est condamné à pomper, pomper, pomper, comme les Shadoks...Peut-être l'aménageur a-t-il prévu des maisons sur pilotis? En tout cas le bassin de rétention construit en catastrophe, déborde.

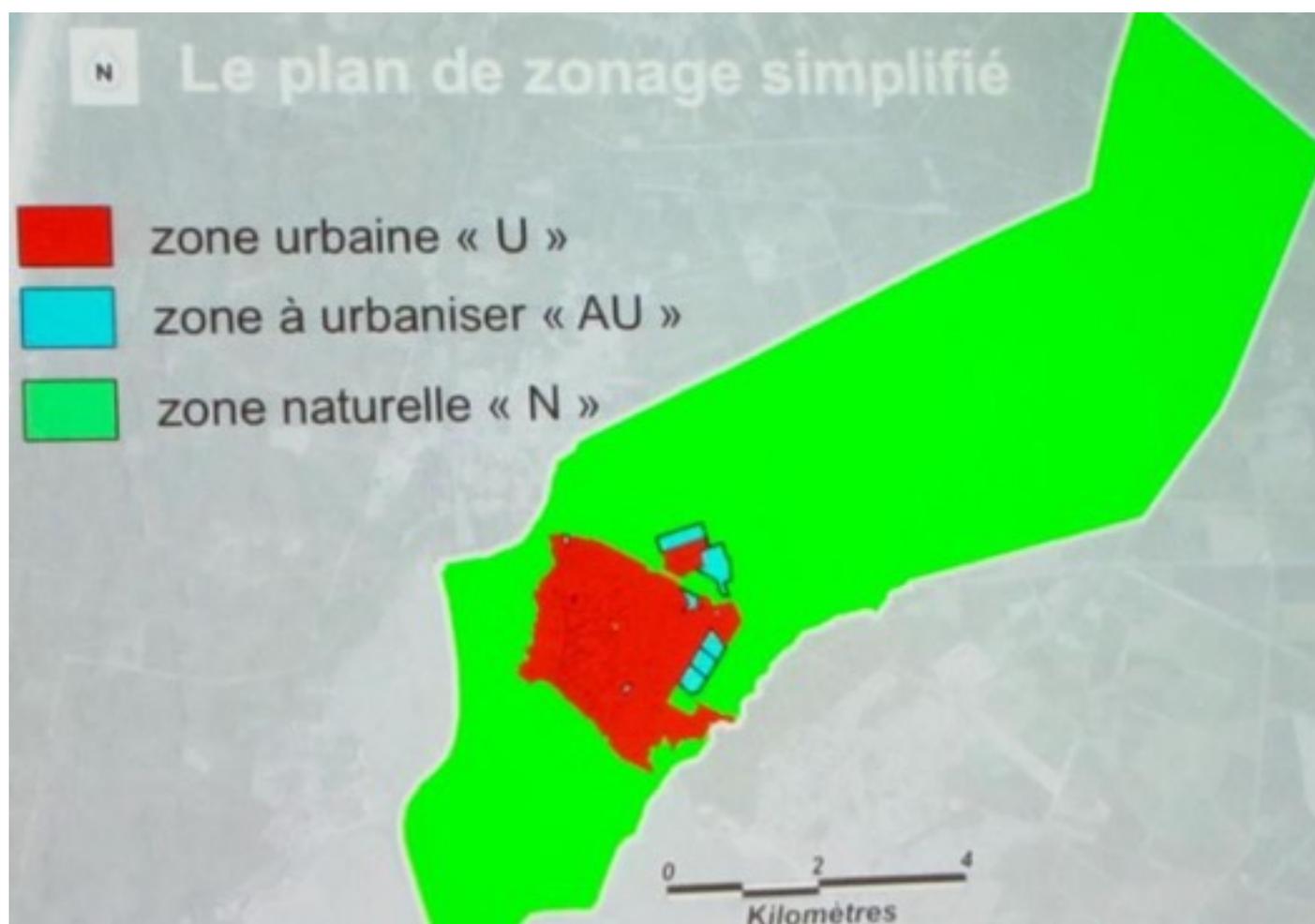


A Andernos, le projet d'éco-quartier au Communal pourrait prendre lui aussi des allures de cité lacustre, une fois que la forêt aura été défrichée.

4 NORD BASSIN

PLU d'Arès

On en sait un peu plus sur le PLU d'Arès qui sera bientôt à l'enquête publique. Des extensions sont prévues dans les dents creuses de l'urbanisation existante mais aussi entre la zone du centre Leclerc et la route RD3. La zone artisanale et commerciale devrait s'étendre aussi et une zone est réservée pour une plateforme de traitement des vases portuaires, vers Querquillas.



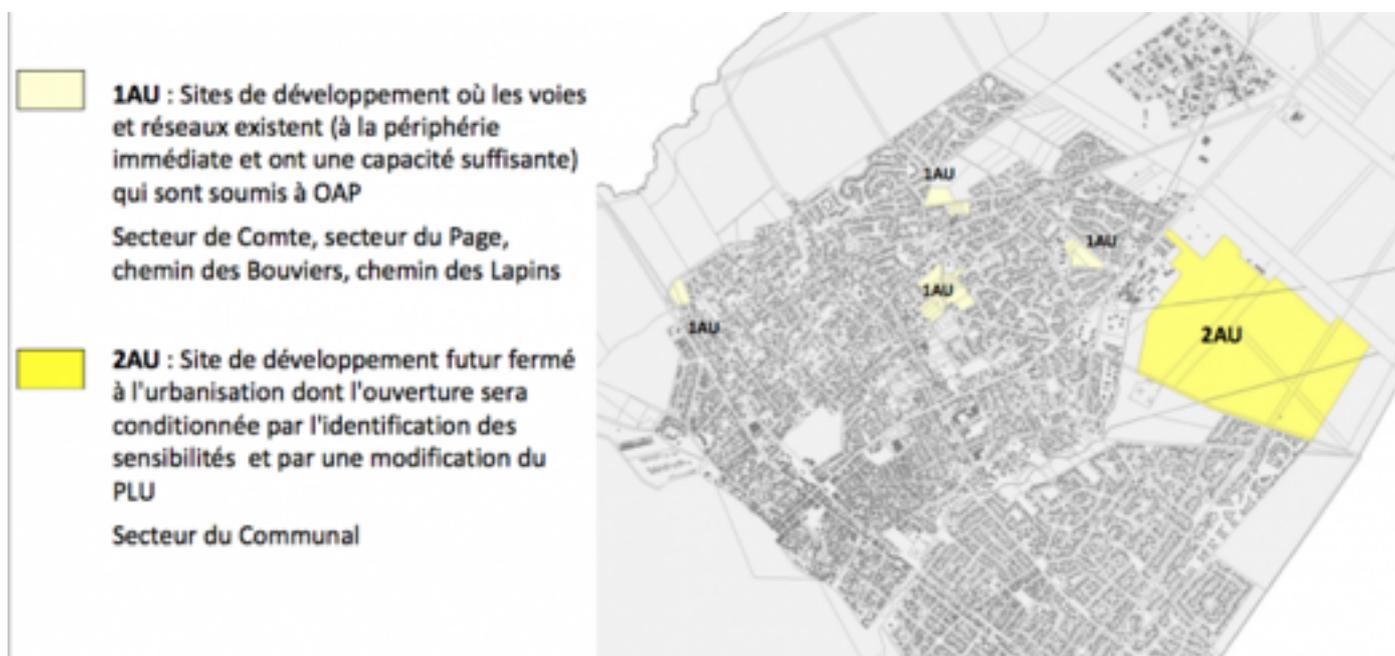
PLU d'Andernos

Les orientations d'aménagement pour cette nouvelle mouture du PLU sont maintenant connues mais, nous assure t-on, elles sont susceptibles d'évolution... Les projets fous de l'ancienne municipalités semblent avoir disparu au profit d'espaces boisés classés, mais pas tous. En effet, exit la constructibilité des 3 ha du Coulin, mais ça on le savait déjà et ce n'est pas grâce à nos élus mais à l'opiniâtreté de l'association de sauvegarde des Quinconces St Brice!

Exit aussi le projet de golf dans la coupure d'urbanisation du Cirès laquelle gardera sa vocation forestière. Exit le projet d'extension du port de plaisance du Bétey, l'allongement de la jetée et l'aérovillage. Ouf! Ça c'est fait!

Mais il y a un hic: le Communal devient une zone 2AU, à urbaniser plus tard quand les zones 1AU seront construites. L'ennui c'est que les zones 1AU sont déjà bien construites et que la zone du Communal pourrait être à l'honneur des aménageurs dans les 2 ans. Et pour y faire un éco-quartier.

Mais à notre avis, comme à Gujan, ce sera sûrement une cité lacustre qui verra le jour. Cette zone est très humide, c'est le bassin versant du Bétey, et actuellement, pour s'y déplacer, il vaut mieux chausser des bottes hautes. De plus, la zone a été étendue aux Bruyères, ce qui porte la surface à au moins 100 ha. Avec une décharge d'ordures diverses pas si vieille que ça au milieu.



C'est une zone qui est dans la continuité du ruisseau Bétey et figure dans le Schéma Régional de Cohérence Territoriale comme un réservoir de biodiversité. C'est une zone à défendre!

5 NOUVELLES DE L'ASSOCIATION

Reçus fiscaux: ils sont prêts, vous allez les recevoir. Nous vous remercions de votre confiance.

Réunion mensuelle: elle aura lieu le **vendredi 1er avril à 20H30 à la Maison du Port à Andernos (quartier port ostréicole)**. Ça tombe comme ça, ce n'est pas un poisson, nous vous attendons pour débattre sur les sujets actuels. Si vous voulez voir un sujet mis à l'ordre du jour, n'hésitez pas à nous écrire. Notre adresse:

Ecocitoyens.bassinarcachon@gmail.com

Renouvellement d'adhésion pour l'année 2016

Je renouvelle mon adhésion à Ecocitoyens du Bassin d'Arcachon pour l'année 2016.

Je verse une contribution exceptionnelle de€ pour un total de€

Un reçu fiscal pour l'année 2016 me sera adressé en début d'année 2017.

Nom, prénoms.....

Adresse postale.....

Adresse mail.....

Ecocitoyens du Bassin d'Arcachon - 43 bd de la Plage - 33510 - Andernos les Bains

Et retrouvez nous sur <http://www.ecocitoyensdubassindarcachon.org>

ou sur notre page Facebook: [https://www.facebook.com/groups/](https://www.facebook.com/groups/Ecocitoyens.bassindarcachon/)

[Ecocitoyens.bassindarcachon/](https://www.facebook.com/groups/Ecocitoyens.bassindarcachon/)